

Compte rendu du Conseil de Faculté Séance du 22 octobre 2018

	Présent-e	Représenté-e (procuration)	Absent-e Excusé-e
<u>Personnalités extérieures</u>			
M. Bruno CATHALA, Premier président de la Cour d'appel de Douai ou sa représentante, Mme Isabelle LE BOUTOILLER-OPSAHL			X
Mme Evelyne MERCHEZ, représentante de syndicats			X
M. Antony GAUTIER, représentant du Conseil municipal de Lille			X
M. Nicolas LEBAS, vice-président, représentant du Conseil régional			X
M. Patrick DELAHAY, Président du Centre de Formation Professionnelle des Avocats ou son représentant			X
M. Salvatore DEIANA, représentant de la Chambre de Commerce et d'Industrie			X
M. Charles-Edouard MINET, représentant du Président de la Cour administrative d'appel de Douai			X
Madame Brigitte MANGEOL, Directrice de l'Institut Régional d'Administration de Lille			X
<u>Enseignant-e-s collège A</u>			
M. Vincent CATTOIR-JONVILLE	X		
Mme Sandrine CHASSAGNARD		Denis Voinot	
M. Jean-Gabriel CONTAMIN	X		
Mme Audrey DARSONVILLE	X		
Mme Anne-Cécile DOUILLET	X		
Mme Christine LE CLAINCHE	X		
M. Aymeric POTTEAU	X		
M. Denis VOINOT	X		
<u>Enseignant-e-s collège B</u>			
M. Thomas ALAM	X		
Mme Annick BERTRAND-MELHEM	X		
Mme Annie BOTTIAU		Barnaby Pell	
M. Vincent DUPONT	X		
Mme Mélissa HAUSSAIRE		Younès Haddadi	
Mme Frédérique LE DOUJET-THOMAS	X		
M. Barnaby PELL	X		
M. Gilles TOULEMONDE	X		

Collège AITOS			
Mme Christelle CATELAIN	X		
M. Jean-Christophe DERIAU		Christelle Catelain	
M. Eric FOURE	X		
M. Younès HADDADI	X		
Collège usagers			
M. Pierre AZE		Matthieu Lombard	
M. Anouar BENICHOU			X
M. Rémy BRETTON	X		
M. Octave BRICOUT			X
Mme Claire CATHELAIN		Antoine Roge	
Mme Elodie CLOEZ	X		
Mme Angeline COUDEVILLE	X		
Mme Gersende COIFFARD	X		
M. Soazic FEUGERE			X
M. Arman GHOLAMI	X		
Mme Elise SPICHT		Thomas Triquet	
M. Thomas TRIQUET	X		
Membre avec voix consultative			
Un représentant de l'Institut de Criminologie			X
M. Bernard BOSSU, co-directeur de l'Institut des Sciences du Travail			X
M. Louis DE CARBONNIERES, directeur de l'Institut d'Etudes Judiciaires			X
M. Serge DAUCHY, Directeur de l'Ecole doctorale des sciences juridiques, politiques et de gestion			X
M. Tony DELETTREZ, responsable du service de scolarité			X
M. Jean-Charles LOUCHE, chef des services administratifs			X
M. Jean-Jacques MARTEL, co-directeur de l'ICEU - ICH			X
Mme Johanne SAISON, directrice de l'Institut de Préparation à l'Administration Générale			X
M. Jean-Philippe TRICOIT, co-directeur de l'Institut des Sciences du Travail	X		

Approbation du compte rendu de la séance du Conseil, en date du 9 juillet 2018

Elle est obtenue à l'unanimité.

Approbation d'une convention conclue avec le tribunal de grande instance de Cambrai

Plusieurs objectifs sont assignés à cette convention née de la volonté commune des chefs de juridiction du tribunal de grande instance (TGI) de Cambrai et de l'Université de développer un partenariat :

- renforcer l'accueil des étudiants en droit au sein du TGI ;
- développer les connaissances du milieu judiciaire par les étudiants ;
- faire connaître aux étudiants l'ensemble des métiers et les perspectives professionnelles qu'offre le Ministère de la Justice.

Les modalités de cette coopération sont multiples :

- participation d'étudiants aux audiences;
- stages collectifs de découverte de la juridiction ;

- stages d'observation individuels ;
 - stages de préprofessionnalisation ;
 - recrutement d'assistants de justice parmi les étudiants ;
 - participation de magistrats de Cambrai à des conférences d'information sur les métiers de la magistrature.
- Un comité de pilotage et de suivi de cette convention est institué : il établira une évaluation quantitative et qualitative des actions conduites et proposera des actions et dispositifs nouveaux à mettre en place l'année suivante.

**Vote sur l'approbation d'une convention avec le tribunal de grande instance de Cambrai :
22 pour, 0 contre, 0 blanc, 0 « n'ont pas souhaité participer au vote »**

Maintien d'une politique autonome des langues au sein de notre Faculté

Le déploiement d'un service transversal universitaire en charge du développement de la maîtrise des langues étrangères est proposé par notre Université.

Le manque de précisions sur les contours de cette proposition est déploré et a un impact sur les échanges que mènent les membres du Conseil.

Parallèlement, l'importance d'une réelle autonomie en matière pédagogique est réaffirmée : le niveau insuffisant en maîtrise d'au moins une langue étrangère de la part d'une majorité des étudiants est constaté par nos enseignants, et pour eux, la reconduction des méthodes pédagogiques du secondaire serait contre-productive. Il importe de motiver nos étudiants grâce à des modalités d'enseignement novatrices et spécifiques aux domaines disciplinaires qui sont les nôtres. Une vision moins académique et plus en phase avec les attentes des milieux professionnels est aussi souhaitée. Le maintien de la possibilité d'obtenir au sein de l'Université des certifications en langues est aussi défendu par les étudiants, qui y voient un réel atout professionnel.

Monsieur le Doyen apprécie la qualité des échanges et des propositions, qui pour lui ne peuvent se concevoir que dans un cadre autonome d'organisation des enseignements en langues, tel que nous le connaissons, l'autonomie ne signifiant pas le statu quo mais bien la mobilisation des énergies sur des objectifs arrêtés en concertation et propres aux attentes des usagers et des formateurs. Il sollicite donc l'approbation du Conseil quant à la réaffirmation de l'autonomie pédagogique pour l'enseignement des langues au sein de notre Faculté.

**Vote sur l'autonomie pédagogique en matière d'enseignement des langues :
27 pour, 1 contre, 1 blanc, 0 « n'ont pas souhaité participer au vote »**

Approbation du budget rectificatif n°2

Le budget rectificatif porte sur une recette nouvelle de 4 000 euros, correspondant au soutien apporté par la Métropole Européenne de Lille à une étude menée par des étudiants du M2 de science politique et portant sur la lutte contre les discriminations dans la MEL. Cette aide financière doit permettre des déplacements et des acquisitions de matériels permettant de mener cette étude.

**Vote sur l'approbation du BR n° 2 :
29 pour, 0 contre, 0 blanc, 0 "n'ont pas souhaité participer au vote"**

Débat et vote sur la mise en place d'un dispositif financier d'incitation et de soutien

Les équipes enseignantes ont à de multiples reprises exprimé leur souhait qu'une partie des ressources générées par certains diplômes spécifiques puisse leur revenir, afin de les soutenir dans leur organisation pédagogique et les inciter à des développements et adaptations qui demandent des moyens autres que ceux actuellement disponibles.

Une réflexion a été menée sur les modalités de ce soutien. Pour Monsieur le Doyen, trois ressources financières peuvent donner lieu à rétrocession de la part de la Faculté en direction des équipes pédagogiques :

- La collecte de la taxe d'apprentissage, qui dans le cas où le versement serait fléché pour une formation spécifique, pourrait donner lieu à un reversement de 20 % de la somme à l'équipe pédagogique pilote de la formation ;
- Les certificats universitaires relevant de la formation continue verraient une rétrocession de 25 % de ce que la Faculté percevrait à ce titre ;
- 5 % des droits d'inscription à un contrat professionnel perçus par la Faculté reviendraient à l'équipe pédagogique porteuse de la formation.

Monsieur le Professeur Voinot exprime sa plus grande satisfaction devant cette proposition et s'interroge sur l'étendue des possibilités d'utilisation des sommes ainsi allouées. Madame Claron, responsable du service financier, lui indique que les possibilités seront larges, mais que la rémunération de personnels sera impossible.

Monsieur Toulemonde propose qu'au terme d'une année universitaire, un bilan de l'utilisation de ces sommes soit établi et porté à la connaissance du Conseil.

Monsieur Fouré attire l'attention du Conseil sur la non concomitance des exercices comptables entre année universitaire et année budgétaire, une année universitaire au cours de laquelle des ressources sont perçues s'étalant sur deux exercices comptables et financiers.

Monsieur le Doyen propose ensuite que trois votes aient lieu, l'un portant sur le principe général d'un intéressement des équipes pédagogiques aux ressources générées par certains diplômes auxquels elles préparent, un deuxième vote sur les taux appliqués à cet intéressement et enfin un troisième vote sur le principe de l'établissement d'un bilan a posteriori d'utilisation des sommes utilisées et sur le principe de sa large diffusion.

Vote sur le principe d'un intéressement :

16 pour, 2 contre, 5 blancs, 0 "n'ont pas souhaité participer au vote"

Vote sur les taux appliqués à cet intéressement :

16 pour, 0 contre, 7 blancs, 0 "n'ont pas souhaité participer au vote"

Vote sur le bilan a posteriori et sur sa diffusion :

22 pour, 0 contre, 1 blanc, 0 "n'ont pas souhaité participer au vote"

Débat et vote sur la modification de la maquette pédagogique du diplôme universitaire « Approche pluridisciplinaire des violences conjugales »

Des modifications sont proposées par Madame Le Doujet-Thomas, responsable de ce diplôme universitaire ; elles portent sur de nouvelles thématiques, portées par de nouveaux intervenants et dans le volume horaire général un renforcement du module « Sanctions et prise en charge », qui passe ainsi de 50 heures à 72 heures.

Vote sur l'approbation de modification de la maquette du DU « Approche pluridisciplinaire des violences conjugales » :
23 pour, 0 contre, 0 blanc, 0 "n'ont pas souhaité participer au vote"

Informations sur le plan de redressement de l'Université

L'Université a pris la décision de ne pas remplacer en 2019 les personnels enseignants-chercheurs partant en retraite, et ce afin de restaurer l'équilibre budgétaire général. C'est ainsi que notre Faculté doit subir la perte en encadrement pédagogique équivalant à onze postes, perte atténuée par l'attribution de trois emplois de maîtres de conférences, relevant des emplois supplémentaires attribués à notre Université dans le cadre de la loi « Orientation et réussite des étudiants » (ORE), et de deux emplois d'enseignant du second degré.

Même si l'on ne peut parler d'une « année blanche », Monsieur le Doyen déplore ce signal négatif envoyé aux enseignants-chercheurs et à ceux qui aspirent à le devenir. Cette décision lui apparaît comme inéquitable car touchant indistinctement toutes les composantes, alors que la nôtre souffrait déjà d'un déficit en encadrement et que les postes perdus représentent 20 % du total de l'Université.

Il propose qu'une motion exprimant notre désapprobation et nos plus vives inquiétudes soit établie et transmise à notre Université.

Une motion est alors rédigée et soumise au vote : elle obtient un vote positif unanime :

« Suite au comité de direction élargi du 19 octobre 2018 et à l'annonce faite à cette occasion par l'équipe de direction qu'au-delà des postes ORE, aucun poste d'enseignant-chercheur ne serait publié par l'Université de Lille cette année, et dans l'attente des arbitrages qui seront proposés quant à la composante elle-même, le Conseil de Faculté de la Faculté des Sciences Juridiques, Politiques et Sociales de Lille :

- s'étonne que les promesses faites à plusieurs reprises que les départs dans les composantes en tension seraient compensés par des recrutements ne semblent pas tenues ;

- questionne la stratégie adoptée par la Présidence de rentrer coûte que coûte dans les ratios imposés par l'Etat sans faire comprendre à celui-ci que, si l'Université n'entre pas dans ces ratios, ce n'est pas d'abord lié au coût trop important de ses formations, mais à la faiblesse relative croissante des fonds accordés par l'Etat aux Universités en général, et à la nôtre en particulier ;

- interroge le choix opéré par la Présidence, sous contrainte, de sacrifier totalement les emplois d'enseignants-chercheurs, alors même que les promesses faites auparavant avaient conduit à mettre en place un processus coûteux en temps et en énergie de hiérarchisation des besoins ;

- interroge, tout particulièrement, l'absence de prise en considération des effets différentiels du choix réalisé sur les composantes et, notamment, l'absence de prise en considération du fait que ce choix impacte spécifiquement une Faculté qui, comme la FSJPS, est tout particulièrement sous-dotée à tous points de vue et tout particulièrement touchée par des départs d'enseignants-chercheurs ;

- interroge le modèle budgétaire qui semble avoir été adopté et dont la logique est de pousser les composantes à la dépense et de décourager la recherche de ressources propres ;

- et demande que, dans le cadre de ce qui se veut être un dialogue de gestion, ces considérations soient prises en compte pour parvenir à une répartition plus équilibrée des efforts entre les composantes et à un modèle budgétaire plus incitatif pour les composantes.

Le Conseil de Faculté de la Faculté des Sciences Juridiques, Politiques et Sociales de Lille en vient dès lors à s'interroger sur le bien-fondé d'une fusion qui, ainsi construite et au-delà des discours convenus, en vient à mettre en péril la capacité de la Faculté à assumer ses missions de service public. »

Au terme de cette réunion, Monsieur le Doyen remercie chacune et chacun de son attention et clôt la séance du Conseil de Faculté.